AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0326
FR0000078875-FS0106

29 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

RICHEL GROUP

(Alternext)

Par courrier reçu le 28 janvier 2016, la société par actions simplifiée Green Step[1] (Zone artisanale Les Grandes Terres, route de la Gare, 13810 Eygalières) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 janvier 2016, le seuil de 95% des droits de vote de la société RICHEL GROUP et détenir 4 124 657 actions RICHEL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 96,29% du capital et 95,23% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions RICHEL GROUP par la société Green Step dans le cadre de l'offre publique visant actuellement les actions de la société[3].

[1] Détenue à 65,5% par la société par actions simplifiée Green Développement (elle-même détenue par les membres de la famille Richel) et à 34,5% par BNP Paribas Développement.
[2] Sur la base d'un capital composé de 4 283 412 actions représentant 4 331 278 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 216C0194 du 19 janvier 2016 et D&I 216C0222 du 21 janvier 2016.